



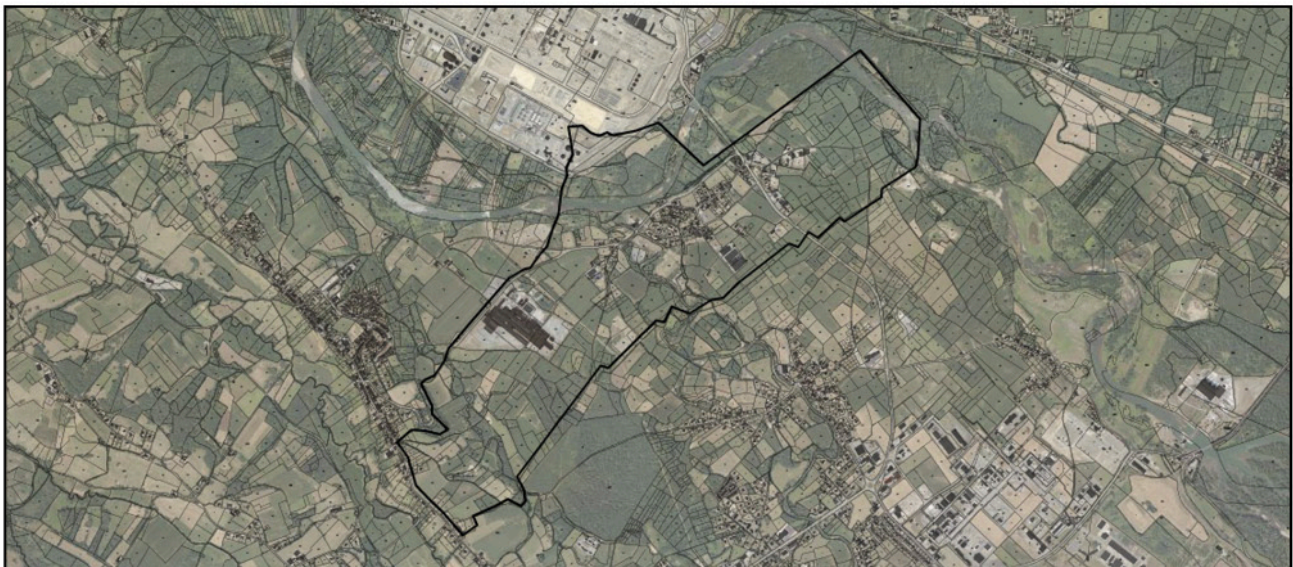
# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

## Commune d'Abidos Pyrénées-Atlantiques (64)

# 5.1.1.a

Notice technique assainissement  
 collectif



1	03/07/2015	Plan Local d'Urbanisme
N.Plan	Date	Objet de la modification
Nom du fichier : 511a_notice_tech_ass_collectif_20150703		
Papier : A4		

Arrêt le :

Approbation le :



## **Commune d'Abidos**

### **Notice technique assainissement**

#### **L'assainissement collectif**

Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave & Baise organise et gère le service public de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques et assimilées pour 13 communes sur les 32 qui constituent son territoire.

La station d'épuration Lacq-Abidos assure la collecte et le traitement des eaux usées de la commune d'Abidos. Elle est implantée en limite communale, à l'ouest du village, sur la commune de Lacq. Elle date de 1989, les effluents sont rejetés dans le Gave de Pau après traitement. Cette station recueille et traite les eaux usées des communes suivantes (tout ou partie) : Pardies, Noguères, Os-Marsillon, Abidos, Lacq et Lagor.

Sa capacité de traitement est de 4000 EQH. Le bilan annuel de la STEP pour 2012 indiquait que 2703 habitants y étaient raccordés, dont 108 à Abidos.

D'une manière générale le dispositif de collecte fait l'objet d'améliorations régulières et ne semble pas être aujourd'hui obsolète.

#### **L'assainissement individuel**

La zone d'assainissement individuel est limitée aux maisons du quartier Bachard. En cas de projet de nouvelle construction, le pétitionnaire devra assurer les études de sols préalables en lien avec le Syndicat en charge de l'assainissement.

#### **Le devenir du réseau d'assainissement**

La présence d'un réseau d'assainissement collectif desservant la quasi-totalité de la commune (à l'exception d'une partie du quartier Bachard) permet d'envisager la réalisation d'opérations relativement denses si la composition urbaine du site le permet.

Avec une capacité totale de 4000 EQH, la station d'épuration est un équipement qui dispose des capacités suffisantes pour répondre aux perspectives démographiques envisagées à l'horizon du PLU, dont les projections démographiques sont établies à environ une centaine d'habitants supplémentaires, pour une population totale comprise entre 300 et 350 habitants.

De plus, le projet de PLU, en s'appuyant sur les espaces déjà urbanisés ou desservis par les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ne nécessite pas d'extensions significatives de ces derniers. Le règlement écrit du PLU prévoit que le raccordement et le branchement aux réseaux public de distribution d'eau potable et d'assainissement doivent être réalisés dans les conditions techniques et d'hygiène en vigueur.